



Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Rapport du Directeur général**
- 3. Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif**

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de la session du rapport de la cinquième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration qui doit se réunir la semaine précédente.

4. Questions techniques et sanitaires

4.1 Poliomyélite : dispositif de gestion des risques susceptibles de compromettre l'éradication

Le rapport récapitule les progrès accomplis sur la voie de l'éradication de la poliomyélite : il ne subsiste plus que quatre pays d'endémie. Y sont décrites des mesures visant à interrompre la transmission dans ces pays, à réduire les importations par la vaccination des voyageurs et à mettre en place le processus visant à réduire au maximum les risques pendant la période qui suivra l'éradication.

4.2 Paludisme, y compris proposition d'instaurer une Journée mondiale du paludisme

Le rapport examine les activités de lutte antipaludique mises en oeuvre depuis le début de 2006, et notamment les faits nouveaux tels que la révision des orientations stratégiques et les nouveaux mécanismes pour l'intégration des interventions et de l'appui aux pays aux trois niveaux de l'Organisation. La proposition d'instaurer une journée mondiale du paludisme y figure à la demande d'un Etat Membre.

4.3 Lutte contre la tuberculose : progrès et planification à long terme

Point proposé par deux Etats Membres. Le document rend compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des cibles mondiales de la lutte antituberculeuse (taux de dépistage des cas de 70 % et taux de succès thérapeutique de 85 %) qui figurent dans la résolution WHA58.14. Il définit également les principales étapes de la planification en vue d'atteindre les cibles internationales de la lutte antituberculeuse d'ici 2015.

4.4 Grippe aviaire et grippe pandémique : faits nouveaux, action et suivi, et application du Règlement sanitaire international (2005)

Point proposé par deux Etats Membres. Le rapport prend note de la menace persistante d'une pandémie de grippe, de l'incidence de cas humains sporadiques de grippe aviaire entraînant une forte mortalité, et des difficultés rencontrées dans la mise au point d'un vaccin efficace. Il souligne également la nécessité de mettre en commun les souches du virus grippal et les informations relatives au séquençage génétique.

Il est rendu compte dans un document distinct des progrès accomplis dans l'application volontaire du Règlement sanitaire international (2005) s'agissant du risque présenté par la grippe aviaire et la grippe pandémique.

4.5 Lutte contre les maladies non transmissibles : mise en oeuvre de la stratégie mondiale

Point proposé par un Etat Membre. Le rapport décrit les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles, mais note que la charge mondiale des maladies non transmissibles chroniques continue d'augmenter, soulignant la nécessité d'une action renforcée, intégrée et globale.

4.6 Plan d'action pour la promotion de la santé bucco-dentaire et pour la prévention intégrée des affections

Point proposé par un Etat Membre. Le rapport contient des informations sur les stratégies mondiales et les méthodes de lutte contre les affections bucco-dentaires et l'amélioration continue de la santé bucco-dentaire, notamment parmi les groupes de population défavorisés, et prend note du rapport coût/efficacité des programmes de santé publique fondés sur la prévention intégrée des maladies et la promotion de la santé.

4.7 Systèmes de santé

Point proposé par trois Etats Membres. Ce document passe en revue les progrès accomplis dans la définition du rôle de l'OMS à l'appui des systèmes de santé nationaux dans un monde en évolution, dans lequel ils sont appelés à relever de multiples défis, et notamment à garantir l'accès aux soins et la qualité de ceux-ci, et à faire face à des situations d'urgence imprévues et à de nouvelles menaces. Il définit quatre grands axes pour rendre l'action du Secrétariat plus efficace.

4.8 Sexospécificité, femmes et santé : projet de stratégie

Le document définit les orientations stratégiques de l'Organisation en vue d'intégrer l'analyse des spécificités et des mesures sexospécifiques dans les activités de l'OMS, ce qui consiste à renforcer les capacités, à promouvoir l'utilisation de données ventilées selon le sexe et à établir un système de responsabilisation institutionnel. Il définit également les rôles des différentes parties prenantes.

4.9 Progrès en matière d'usage rationnel des médicaments, et notamment amélioration des médicaments destinés aux enfants

Suite au débat qui a eu lieu à sa cent dix-huitième session, le Conseil exécutif a convenu de renvoyer l'examen d'un projet de résolution sur l'usage rationnel des médicaments à sa cent vingtième session. Le rapport reprend les éléments essentiels du précédent rapport, fournit les informations supplémentaires qui lui étaient demandées et présente un projet de résolution qui tient compte du débat au Conseil.

Comme l'a proposé un Etat Membre, un document distinct rend compte de l'amélioration de l'accès aux médicaments essentiels pour les enfants. Après une consultation d'experts (août 2006), le Secrétariat est en train d'élaborer un programme d'action dans ce domaine.

4.10 Projet de plan d'action mondial pour la santé des travailleurs

Point proposé par deux Etats Membres. Le plan constitue un suivi de la stratégie mondiale de l'OMS pour la santé au travail pour tous approuvée dans la résolution WHA49.12. Il offre un cadre pour une action concertée visant à améliorer la santé au travail, en particulier en ce qui concerne les instruments politiques, la protection et la promotion de la santé au travail, et l'accès à des services de médecine du travail.

4.11 Cybersanté : terminologie normalisée

Suite au débat qui a eu lieu à sa cent dix-huitième session, le Conseil exécutif a convenu de réexaminer ce point à sa cent vingtième session. Le rapport étudie le rôle de l’OMS dans l’établissement de terminologies cliniques normalisées en tant que bien public mondial. Ces terminologies apparaissent comme un élément important des systèmes d’information sanitaire, qui contribue à favoriser l’interopérabilité des systèmes dans les domaines médicaux et à rechercher des solutions technologiques tenant compte des différences linguistiques.

4.12 Projets de résolutions dont l’examen a été renvoyé par la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à sa cent dix-huitième session

- Eradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique

A sa huitième réunion, le Comité consultatif de la Recherche sur le Virus variolique a examiné les résultats des recherches utilisant du virus variolique vivant au cours de l’année écoulée. Il a recommandé que l’OMS établisse un réseau virtuel informel consacré au diagnostic des orthopoxvirus et que le processus d’examen des propositions de recherche utilisant du virus vivant soit amélioré.

- La promotion de la santé à l’heure de la mondialisation

Le rapport décrit les efforts en cours pour renforcer la promotion de la santé aux niveaux local, national et international afin de gérer les principaux risques pour la santé par une action intersectorielle et de prendre en compte les déterminants de la santé. Cette action contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé et à la mise en oeuvre des mesures définies dans la Charte de Bangkok pour la promotion de la santé à l’heure de la mondialisation.

- Technologies sanitaires essentielles

Le rapport souligne les possibilités offertes pour le renforcement des systèmes de santé par l’utilisation des technologies sanitaires essentielles, et la contribution de celles-ci à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé. Il faut pouvoir disposer d’informations claires sur les technologies sanitaires pour guider les efforts nationaux et internationaux face aux priorités et aux urgences de santé publique.

- Rôle et responsabilités de l’OMS dans la recherche en santé

Le document résume le rapport de situation sur le rôle et les responsabilités de l’OMS dans la recherche en santé rédigé pour donner suite à la résolution WHA58.34.

4.13 Contribution de la médecine traditionnelle à la santé publique : la feuille de coca

Point proposé par un Etat Membre. L’utilisation appropriée de produits à base de plantes à des fins médicales, y compris des produits contenant des substances psychoactives étant importante pour la santé publique, leur innocuité et leur efficacité sont une exigence réglementaire essentielle pour les programmes de médecine traditionnelle. La feuille de coca, dont est extraite la cocaïne, figure sur la liste des stupéfiants soumis au contrôle international. On n’a pas encore réuni de données probantes sur ses avantages possibles pour la santé.

5. Questions relatives au programme et au budget

Plan stratégique à moyen terme, y compris projet de budget programme 2008-2009

- Projet de plan stratégique à moyen terme 2008-2013

A compter de l'exercice 2008-2009, un plan stratégique couvrant trois exercices biennaux est intégré au cadre OMS de gestion fondée sur les résultats.

- Projet de budget programme 2008-2009

Les propositions budgétaires du Directeur général pour l'exercice 2008-2009 figurent dans le plan stratégique à moyen terme.

- Fonds immobilier : projet de plan-cadre d'équipement

Le document définit une approche stratégique et intégrée de la gestion et de l'entretien des bâtiments et locaux de l'Organisation. Il expose de manière détaillée les besoins mondiaux de l'Organisation en matière de rénovation, d'entretien, de construction et de sécurité pour 2008-2017, décrit un dispositif destiné à faciliter l'établissement de priorités en matière d'investissement et expose des possibilités de financement à long terme.

6. Questions financières

- 6.1 Etat du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

Le rapport présente l'état du versement par les Etats Membres et les Membres associés de leurs contributions pour l'année en cours au budget effectif de l'Organisation. Il fait également le point de la question des Etats Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure pouvant conduire à la suspension de leur droit de vote à l'Assemblée de la Santé.

- 6.2 Barème des contributions 2008-2009

Le dernier barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies est celui qui doit être adopté pour l'exercice 2007-2008. Il est donc proposé que l'OMS se base sur ce barème pour établir son propre barème des contributions pour l'exercice 2008-2009.

- 6.3 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière

Afin d'aligner les pratiques de l'OMS sur les meilleures pratiques reconnues en matière de comptabilité financière dans le secteur public, il est proposé d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2008, les normes comptables internationales du secteur public. Celles-ci remplaceront les normes comptables du système des Nations Unies, qui ne s'appliquent qu'à ce dernier. Les amendements qui en découlent pour le Règlement financier et les Règles de Gestion financière de l'OMS, ainsi que quelques autres changements mineurs sont également proposés.

7. Questions relatives au personnel

- 7.1 Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale

Le document contient la proposition du Comité régional au Conseil concernant la nomination du Directeur régional.

7.2 Ressources humaines : rapport annuel

L'aperçu au 31 octobre 2006 du profil de dotation en personnel de l'Organisation contient notamment des données sur la répartition du personnel par sexe, la représentation géographique, la structure par âge et la durée de service et le renouvellement du personnel. Le document met également en lumière les progrès accomplis dans un certain nombre de domaines essentiels pour faciliter la gestion des ressources humaines à l'Organisation. Le rapport annuel arrêté au 31 décembre 2006 sera soumis à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé.

7.3 Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale

Le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique internationale est présenté au Conseil pour information conformément à l'article 17 du Statut de la Commission. Il récapitule les principaux éléments du rapport de la Commission.

7.4 Confirmation de l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies du cadre général de la Commission de la Fonction publique internationale, y compris la mise en oeuvre et le coût des amendements au Règlement du personnel

Le rapport concerne l'examen par l'Assemblée générale des Nations Unies du cadre général de la Commission de la Fonction publique internationale. Il contient des informations sur la mise en oeuvre et les incidences financières de la réforme contractuelle et demande confirmation que les amendements correspondants au Règlement du Personnel seront effectifs à partir du 1^{er} juillet 2007 et non du 1^{er} janvier 2007.

7.5 Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel

Les amendements au Règlement du Personnel apportés par le Directeur général sont soumis au Conseil pour confirmation conformément à l'article 12.2 du Statut du Personnel.

7.6 Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l'OMS

8. Questions administratives

8.1 Directeur général et Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la Santé : examen des questions découlant de la session extraordinaire et de la cent dix-huitième session du Conseil exécutif

Ainsi que l'avait demandé le Conseil exécutif à sa session extraordinaire et à sa cent dix-huitième session, le rapport passe en revue des questions relatives au poste de Directeur général adjoint, au roulement géographique pour le poste de Directeur général et d'autres questions relatives au processus de désignation du Directeur général.

8.2 L'OMS et la réforme du système des Nations Unies

Le document final du Sommet mondial de 2005 ainsi que le rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et d'environnement, constitué par le Secrétaire général, ont donné un nouvel élan à la réforme du système des Nations Unies. Le rapport offre un aperçu des moyens par lesquels l'OMS continuera de contribuer activement aux efforts de réforme.

8.3 Rapports des comités du Conseil exécutif

- Comité permanent des Organisations non gouvernementales

Au cours de sa session, le Conseil exécutif sera saisi du rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales, qui contient notamment les recommandations du Comité sur les demandes d'admission d'organisations à des relations officielles avec l'OMS et examine la collaboration entre l'OMS et un tiers des organisations en relations officielles au cours de la période 2004-2006.

- Fondations et distinctions

Le Conseil examinera le rapport des Comités de sélection des prix à décerner en 2007 par la Fondation Léon Bernard, la Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille, la Fondation commémorative Sasakawa pour la Santé et la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé.

8.4 Ordre du jour provisoire de la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent vingt et unième session du Conseil exécutif

Le document comprend aussi l'emploi du temps quotidien provisoire de la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé.

9. Questions soumises pour information

9.1 Comités d'experts et groupes d'étude

Conformément à l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil un rapport relatif aux réunions des comités d'experts et groupes d'étude, y compris un résumé des recommandations contenues dans les rapports des comités d'experts, ainsi que ses propres observations sur leur importance pour les politiques de santé publique et leurs incidences sur les programmes de l'Organisation.

Conformément à l'article 2.2 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, l'additif informe le Conseil de la création ou de la suppression de tableaux d'experts et de leur composition en décembre 2006, et contient la liste des réunions des comités d'experts convoquées au cours de l'année.

9.2 Rapports de situation

- A. Vieillir en restant actif et en bonne santé : renforcement de l'action (résolution WHA58.16)
- B. Commission des Déterminants sociaux de la Santé

Un additif fournit des informations sur l'habilitation des communautés locales dans le domaine de la santé et le rôle des responsables locaux.
- C. Problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool (résolution WHA58.26)
- D. Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours (résolution WHA59.22)

- E. Mise en oeuvre par l'OMS des recommandations de la cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA
- F. Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : vers une stratégie et un plan d'action mondiaux
- G. Rapport mondial sur la violence et la santé : mise en oeuvre des recommandations
- H. Réseau de métrologie sanitaire
- I. Prévention et lutte anticancéreuses (résolution WHA58.22) : cancer du col de l'utérus

Point proposé par un Etat Membre.

- J. Réduction de la mortalité mondiale par rougeole

10. Clôture de la session

Note. Lors de la consultation avec le Directeur général par intérim convoquée le 7 novembre 2006 conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du bureau ont formulé les recommandations suivantes en ce qui concerne :

1. Le projet d'ordre du jour provisoire transmis aux Etats Membres pour observations le 28 juin 2006 :

- renvoyer aux comités régionaux compétents le point 4.3 de l'ordre du jour, Infection par le virus Nipah
- renvoyer à la cinquième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration les points suivants :

- 5.1 Budget programme 2004-2005 : appréciation de l'exécution
- 5.2 Exécution du budget programme 2006-2007 : rapport intérimaire
- 8.5 Rapports du Corps commun d'inspection

- Rapports antérieurs : mise en oeuvre des recommandations
- Rapports récents

Le Comité rendra compte au Conseil de ses délibérations sur les points suivants au titre du point 3 de l'ordre du jour provisoire :

- transférer le point 4.6, Commission des Déterminants sociaux de la Santé : rapport de situation des « Questions techniques et sanitaires » aux « Questions soumises pour information »
- transférer le point 9.2 B, Application du Règlement sanitaire international (2005) des « Questions soumises pour information » aux « Questions techniques et sanitaires »
- transférer le point 8.1, Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale des « Questions administratives » aux « Questions relatives au personnel »
- permuter l'ordre des « Questions administratives » et des « Questions relatives au personnel »

2. Les points proposés par les Etats Membres conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif :

- renvoyer à la cent vingt-deuxième session du Conseil :
Santé des migrants

- renvoyer aux comités régionaux compétents :
Plans et stratégies visant à soutenir le système de santé en Iraq par le financement d'un régime d'assurance-maladie et le paiement à l'acte
Lutte contre le chikungunya

- exclure :
Enjeux en rapport avec les personnels de santé
Lutte contre la pauvreté et les maladies liées à la pauvreté
Santé des jeunes et des adolescents
Stratégie mondiale visant à réduire la mortalité et l'incapacité dues aux anomalies du tube neural
Intoxications dues à des morsures et piqûres venimeuses
Proposition d'instauration d'une Journée internationale du dépistage du VIH

pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes : le point ne constitue pas une question de santé publique mondiale, ne constitue pas une question nouvelle ou ne représentait pas une charge significative pour la santé publique.

= = =